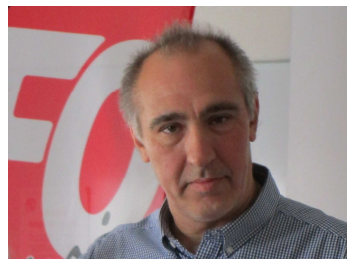


» Du virtuel au concret, il suffit d'ouvrir les yeux.

INFORMATIONS SYNDICALES DE L'UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE DE SAVOIE

**L'EDITO**

jour. Virtuellement, pour les agents du secteur public, la hausse de la CSG sera compensée par des réajustements de salaire... Rien n'est moins sûr.

Virtuellement, les patrons reprenant confiance, vont embaucher à tour de bras et cela va réduire considérablement le chômage de masse.

Virtuellement, les ordonnances Macron vont permettre le dialogue social dans les petites et grandes entreprises pour aboutir à des accords améliorant la rémunération des salariés.

Concrètement, le gouvernement Macron va encaisser un demi-milliard avec la réduction des aides au logement, ce sont 6 millions de bénéficiaires qui vont se serrer la ceinture.

Concrètement, la hausse de la CSG va rapporter 21,5 milliards d'euros au gouvernement au détriment de 8 à 9 millions de retraités qui vont payer l'addition.

Concrètement, la hausse de 10 % des carburants va rapporter près de 4 milliards d'euros à l'Etat, elle va coûter très cher aux travailleurs les plus pauvres pour se rendre au travail alors que les clauses de mobilité prolifèrent. Les taxes ne sont pas proportionnelles comme l'est l'impôt sur le revenu.

Concrètement, pour se soigner à l'hôpital, il faudra payer 10 % supplémentaire de forfait hospitalier, c'est plus de 100 millions d'euros que les patients vont déboursier.

Concrètement, les 35 % d'habitants qui se chauffent au gaz vont voir augmenter leur facture de 6.9 %.

Concrètement, si tu es retraité, que tu possèdes une voiture et que tu te chauffes au gaz, évite l'hospitalisation, tu pourrais ne plus être en mesure d'aider ta fille au chômage et sans logement, parce qu'il va te manquer 481 euros par an.

En ce début d'année une enquête semblait démontrer qu'un sondé sur 2 était satisfait de la situation.

Virtuellement, tout va bien. Continuons à chanter les 2 pieds dans la « M.... ».

Concrètement, toutes ces mesures accablent encore plus les salariés. Les modifications du code du travail vont encore enrichir ceux qui nous exploitent et profitent de ce déferlement de mesures en leur faveur pour organiser le travail au plus bas coût. Et lorsque la baisse des salaires ne leur procurera plus assez d'argent, ils organiseront la rupture conventionnelle collective qui leur permettra de se débarrasser de ceux qu'ils considèrent comme variable d'ajustement à la hausse des bénéfices.

Pourtant l'histoire nous donne raison. Pendant des décennies le progrès technique a été synonyme de progrès social au service de l'être humain. Nous militants syndicalistes, nous savons que le syndicat est depuis toujours l'outil des travailleurs, l'outil des conquêtes sociales. Le syndicat est aussi l'arme de résistance à la précarité de tous ceux qui, en échange d'un salaire, offrent la force de leurs bras et de leur intellect.

On ne résistera pas aux chars après le bombardement si on ne prend pas conscience que, même si les bagarres se mènent partout, nous ne gagnerons pas la bataille par procuration derrière nos ordinateurs, nos tablettes et autres smartphones. Les soldats des réseaux sociaux virtuels s'évanouissent dès que l'on coupe le courant électrique qui les alimente.

En attendant, les ordonnances Macron s'appliquent. Mais pour autant, Force Ouvrière ne baisse pas les bras. Déterminés, nous sommes prêts à obtenir le meilleur pour les salariés, les chômeurs et les retraités, dans les organismes paritaires, les branches d'activités et les entreprises.

Si l'on se satisfait uniquement du possible, alors on n'avance jamais d'un pas.

Le Secrétaire Général

Pierre DIDIO

**A LIRE EGALEMENT**

La vie des syndicats
Comité Général du jeudi 23 novembre 2017
Permanences des UL FO locales
L'AFOC vous informe

page 2-3-4-5
page 6-7
page 10
page 11

Union Départementale FO

3 rue Ronde - BP 50423 - 73004 CHAMBERY Cedex

Tél. 04.79.69.24.87 — Fax : 04.79.69.81.40

Site : www.fo.savoie.fr — Courriel : pierre.didio@fo-savoie.fr

Directeur de publication : Pierre DIDIO

N° Commission Paritaire : 200D 73

Imprimé par nos soins



LA VIE DES SYNDICATS

AG DE L'USM SAVOIE LE 8 NOVEMBRE

Le Secrétaire de l'UD FO Savoie a développé l'actualité économique dans le département Puis a rappelé que en Savoie FO pèse 23.48 % dans le secteur privé. Ces bons résultats nous ont permis de conforter de 4 points devant la CFDT notre seconde place. Pour le secteur de la métallurgie, les efforts par le développement au travers des élections professionnelles nous permettront de nous rapprocher des très bons résultats que nous avons dans la branche automobile puisque représentatif avec 55% des voix. Quelques dizaines de voix en plus des 553 nous permettraient de gagner la seconde place du département « Métallurgie tout confondu ».

Le Secrétaire de l'USM a présenté le bilan moral de son mandat et de son bureau, participation aux négociations salariales, aux journées de la métallurgie en Rhône Alpes, participation à la journée de développement pour la métallurgie à Paris, nous sommes impliqués et nous nous rendons à chaque négociation faite par l'UIM de Savoie, ainsi qu'au jury des CQPM pour la métallurgie, de plus nous participons régulièrement aux actions menées par FO Savoie en Interpro .

FO est signataire des augmentations dans la branche.

La secrétaire Fédérale Nathalie CAPART nous fait un compte rendu sur toutes les négociations en cours faites par notre fédération, elle nous a présenté un résumé sur la journée des USM en Rhône Alpes et nous avons échangé sur les méthodes pour le développement de la représentativité dans notre département. Echange entre les participants et la secrétaire fédérale sur les sujets d'actualité, sur les ordonnances Macron, sur la mise en place des CSE dans les entreprises etc....

Didier TAUPELET - Secrétaire de l'USM



PETITION A CASTO LE 8 DECEMBRE



Le vendredi 8 décembre 2017 entre 11 heures et 14 heures les usagers de CASTORAMA étaient invités à signer une pétition contre les suppressions de poste.

LE SMUR CHAMBERY/AIX

EN GREVE LE 18 DECEMBRE

Maintenir un bon niveau d'expertise pour les patients pris en charge par le SMUR Chambéry/Aix-les-Bains, par les services d'urgences de Chambéry et Aix les Bains et par le service transport intérieur des patients, et obtenir une compensation de leur perte salariale pour une durée de 3 ans en effectuant une nuit en heures supplémentaires, voilà les revendications !

Depuis 1994 ouverture du SMUR à Aix les Bains, les personnels ont accepté d'effectuer des gardes de 24 heures sur leur lieu de travail pour compenser le manque d'embauches. Cette année afin de revenir au plus vite à un cadre légal, **alors que le décret date de 2002**, il leur a été imposé de stopper ces "astreintes" de nuit en les transformant en travail posté. Cela imposait un recrutement important et une perte salariale pour les agents (20 % pour les ambulanciers et 10 % pour les infirmiers).



Afin de faire face aux difficultés de recrutement, ils ont passé un accord avec leur direction. Ils effectueront une nuit en heures supplémentaires par mois et par agent, ceci accepté par leur direction pour une durée d'un an.

Ils souhaitent que cet accord soit **d'une durée de 3 ans**, ce qui permettrait :

- **Aux agents de gérer cette importante perte salariale.**
- D'échelonner les embauches pour obtenir un bon niveau d'expertise dans la prise en charge des patients en limitant le nombre de personnels à former par an. Les nouveaux agents auront le temps de prendre leurs marques avant l'arrivée des suivants.

Les conséquences se répercuteront sur le service des urgences de Chambéry et le service de transport intérieur des patients hospitalisés puisque les nouveaux agents du SMUR sont recrutés dans ces services. Le service des Urgences de Chambéry est déjà très affecté par un nombre de départ d'agents de toutes catégories (infirmiers, aides-soignants, secrétaires) et par un nombre croissant de patients.

Entreprise MACHADO

Peinture Générale
Revêtement - Sols et Murs
Conception - Création - Décoration
Cloison Sèche - Isolation Intérieure
Carrelage - Faïence

Info : +33 (0) 612-38-79-03



MANIFESTATION A LA POSTE DE BARBY



Depuis des années le Syndicat FO de la poste alerte au travers des différentes instances où il y a l'occasion de faire le point sur une situation qui ne cesse de se dégrader pour les usagers de la poste. Le personnel étant aux avant-postes pour recevoir les protestations du mécontentement, n'en peut plus. Nous ne cessons d'alerter la population. Aujourd'hui est dans le collimateur ce bureau de Barby. Mais bientôt aussi le bureau de Challes-les-Eaux, puis celui de Barberaz.



Dans le fonctionnement de la poste aujourd'hui, des regroupements sont prévus. Notre direction régionale a prévu de fusionner le secteur de Montmélian avec le secteur de la Raivoire. Nous annonçons qu'il y aura un bureau de poste par secteur en fusionnant les secteurs, on comprend bien quelle est la stratégie à terme. La proximité ne fait pas partie des préoccupations des dirigeants de la poste. Il est important que les citoyens se mobilisent s'ils souhaitent conserver leurs bureaux de poste et éviter d'avoir à faire des kilomètres et des kilomètres pour obtenir les services de la poste.

Bien entendu un des objectifs est de diminuer le nombre de postiers et le nombre de salariés travaillant à la poste. Le personnel tente encore, malgré l'absence de moyens, d'assurer sa mission. Il est important de dire mission, puisque la poste n'est pas un service public, c'est un service au public. La Poste est une société anonyme et qui dit société sous-entend qu'il faut que l'on soit rentable. Il faut bien que les citoyens comprennent que s'il y a des choses qui ne se font plus, c'est bien parce que les directions ont décidé qu'on ne les fasse plus. La Poste fait des gains de productivité et elle engrange des bénéfices. Mais ce n'est pas pour autant qu'elle redistribue aux salariés. Un postier après 20 ans d'ancienneté touche 1700 €. Beaucoup de collègues de travail sont en souffrance, ne serait-ce que par la situation qu'ils vivent. Pour répondre aux rythmes de travail, ils sont obligés de bâcler leurs tournées, un constat difficile à supporter au regard de ce qu'ils ont vécu par le passé et les services qu'ils rendaient à la population.

Pour remettre un courrier recommandé, il faut trouver le bénéficiaire, attendre qu'il vienne nous ouvrir, lui remettre le courrier, le faire signer, tout cela en une minute trente. Vous comprendrez facilement que la personne qui a du mal à se déplacer et qui vient jusqu'à la porte en 2 minutes pose problème à la poste. Il faudra dorénavant vivre derrière sa porte d'entrée.

En France, des 17000 bureaux de poste en 2014, il n'en restait plus que 9000, puis 7 000 en 2017 et d'après la poste il ne faudrait plus que 4000 en 2019. Pourtant le chiffre d'affaires de la Poste progresse de 4 % entre autre, grâce à la hausse du prix du timbre.

En Savoie sur 172 bureaux de poste en 2005, il n'en reste même pas une centaine aujourd'hui. Moins de bureaux de poste, moins de services rendus dans les petites et grandes communes. Moins d'emplois. Plus de kilomètres à effectuer pour retrouver tous les services de la Poste. Donc plus de pollution dans l'air, voilà, comment on voit l'avenir en France. Et ce schéma s'applique à tous les services au public.



FO DENONCE LA SURPOPULATION CARCERALE

Le Délégué Syndical, Thierry GIDON, tire la sonnette d'alarme : « On a un taux d'occupation de 200 % et on est grimpé jusqu'à 210 %. Rien que la semaine dernière, on a eu 14 entrants, bien plus qu'à Aiton, qui a quatre fois plus de capacité.

Le DS FO interpelle les magistrats, « Pourquoi envoie-t-on tous les détenus à la maison d'arrêt de CHAMBERY ? »

De plus, les tensions de l'intérieur traversent parfois les murs de la prison, des véhicules ont été brûlés. Pour calmer les esprits, l'administration pénitentiaire s'est engagée à réaliser un parking fermé, sécurisé pour les membres du personnel.



ACTION ROUTIERS

A l'appel de l'intersyndicale des fédérations FORCE OUVRIÈRE ET CGT DES TRANSPORTS, **l'Union Locale FO DE MODANE a organisé mardi 21 novembre à partir de 6 heures du matin**, une action de communication contre les ordonnances Macron et la proposition de Bruxelles qui amènera les chauffeurs à conduire plus longtemps et à perdre une partie de leur salaire et de leurs avantages.



De 6 heures du matin à 12 h 00, une cinquantaine de participants en intersyndicale, dont 20 militants FO, ont procédé à un barrage filtrant. Les véhicules légers pouvaient circuler. Les routiers étaient invités à s'arrêter sur leur voie. Nous avons procédé à une distribution de documents pour expliquer les graves problèmes qui affectent déjà le transport international français et qui ne peut que s'aggraver si nous laissons les politiques voter des lois qui permettent à certains esclavagistes du secteur routier d'organiser le nivellement par le bas.

Il est évident que si on continue à tolérer que les chauffeurs étrangers viennent travailler sur le territoire français pour une moitié du salaire, il va être très difficile de pérenniser les emplois.

Le filtrage a provoqué une file de 3 Kms de camions et des stockages sur les aires d'autoroute. Pour assurer la sécurité du transport de matières dangereuses, les syndicalistes triaient les camions concernés en les faisant passer par groupe.

Il faut rappeler que les actions des routiers du mois de septembre fortement suivies par FO Savoie ont permis aux fédérations de routiers de signer des dérogations aux ordonnances Macron.

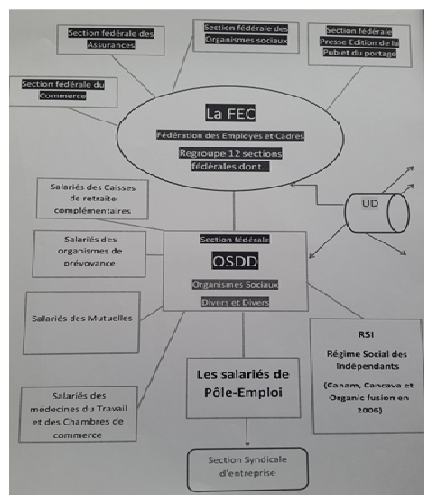
CREATION STRUCTURE OSDD

La FEC (Fédération des Employés et Cadres) qui regroupe 12 sections fédérales dont la section OSDD (Organismes sociaux divers et Divers).

La section fédérale OSDD doit être représentée dans tous les départements par une section OSDD départementale.

L'élection d'un bureau est nécessaire à la création de l'OSDD, et c'est Jean Baptiste Just de FO Pôle emploi qui a été élu à l'unanimité Secrétaire Général.

Cette section couvre les salariés travaillant entre autres, dans les caisses de retraites complémentaires, les organismes de prévoyance, mutuelles, CANAM, CANCAVA, ORGANIC, de l'assurance chômage (personnel de Pôle emploi), de la Médecine du Travail et des Chambres de Commerce.



APICIL, acteur social

Pour nous, l'action sociale ? **C'est tisser des liens solides pour les instants fragiles !**



En 2016, APICIL a investi 14 M€ dans ses initiatives d'action sociale, notamment en matière de prévention santé, d'aide aux aidants, d'accompagnement du handicap et du vieillissement et de la lutte contre la douleur.

Parce que performance et responsabilité sociales sont aujourd'hui tout simplement indissociables pour les entreprises, le Groupe APICIL déploie une politique d'action sociale articulée autour de quatre champs complémentaires : la qualité de vie au travail, la qualité de vie personnelle, la qualité de vie du dirigeant et la qualité de vie pour tous.

Votre contact :

Marie-Françoise PETIT
Chargée de Mission Relations Extérieures
Tél : 06 84 26 54 30
e-mail : marie-francoise.petit@apicil.com

www.apicil.com/actionsociale

Santé
Prévoyance
Épargne
Retraite



Comme vous !

Groupe APICIL certifié ISO 9001 : 2015 et EN 15838 : 2009 (Relation Clients) par SQS

APICIL Gestion - Association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Enregistrée sous le n° SIREN 417 591 971, ayant son siège social sis au 38 rue François PEISSEL 69300 Caluire et Cuire - Communication non contractuelle à caractère publicitaire - Février 2017 - Crédit photo : Fotolia



Comité général



Ce jeudi 23 novembre, dans le cadre du comité général, tous les syndicats du secteur public et du secteur privé ont été invités, une centaine de délégués du secteur privé ont participé trois heures durant aux explications des ordonnances MACRON/PENICAUD par le secrétaire confédéral FO, Didier PORTE.

Lors des concertations de cet été avec le gouvernement, Didier PORTE a participé à la délégation FO. Les 48 pages de l'analyse et commentaires de FORCE OUVRIERE ont été expliquées dans le détail. Des précisions ont été apportées aux délégués, lesquels ont pu faire connaître leurs inquiétudes.

Néanmoins, parmi de maigres avancées, une d'entre elle a été retenue, il s'agit d'une modification sur les dispositions de désignation des délégués syndicaux dans les entreprises qui paraîtra dans la ratification des textes.

En effet, sous certaines conditions, les syndicats pourront de nouveau, tel que c'était possible avant la loi de 2008 sur la représentativité, désigner un adhérent quand bien même il n'aurait pas obtenu les 10 % de représentativité du 1^{er} tour.

Pour autant, les militants FO de la Savoie confirment leur farouche opposition aux ordonnances MACRON dans leur globalité.

Pour rappel, l'Union départementale de Savoie faisant partie de ceux qui demandent le retrait des ordonnances dans le nombreux rassemblements et la journée de manifestation nationale interprofessionnelle du 16 décembre.



Prix du timbre 2018 voté lors de la CE extraordinaire suite du Comité Général

Le prix du timbre part UD 73 a été fixé à 3,50 € pour l'année 2018.

Rappel: Le crédit d'impôt est ouvert aux salariés n'ayant pas choisi la déduction de leurs frais réels ainsi qu'aux retraités à condition que la cotisation soit versée à des organisations syndicales représentatives de salariés ou de fonctionnaires.

L'avantage fiscal est égal à 66 % des cotisations annuelles, dans la limite de 1 % de votre revenu brut imposable dans la catégorie des salaires, pensions et rentes à titre gratuit.

Exemple : si votre cotisation est de 150 € pour l'année 2017 et que votre salaire 2017 est de 20 000 €, le crédit d'impôt maximum est de : $20\,000\,€ \times 1\% = 200\,€$. Dans ce cas vous bénéficierez de l'avantage fiscal sur les 150 € cotisés.

Par contre pour une même cotisation, mais que votre salaire est de 13 000 €, le crédit d'impôt maximum est de : $13\,000\,€ \times 1\% = 130\,€$. Dans ce cas vous ne bénéficierez de l'avantage fiscal que sur 130 € cotisés. Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent vous est restitué.



du jeudi 23 Novembre 2017

Dans l'après midi, ces délégués ont rejoint les représentants des syndicats du secteur public, salle la Bisserraine à CHAMBERY.

Ils étaient plus de 160 à avoir dans un premier temps écouté le rapport d'activité portant sur les 6 derniers mois du secrétaire général Pierre DIDIO, puis exprimé leurs inquiétudes, voire même leurs colères sur des sujets aussi divers que la situation dans les EPAD, ainsi qu'à la caisse primaire d'assurance maladie, la DGFIP, l'enseignement.

Les délégués du secteur privé ont annoncé pour un certain nombre d'entreprises des conditions inacceptables de travail et de harcèlement moral dans le nettoyage et le bâtiment. Néanmoins, le secrétaire général a annoncé, que sous l'impulsion de FO un accord pour les salariés du bâtiment de Savoie concernant la prime de panier sera signé.

Les militants du secteur public se préparent aux élections des trois fonctions publiques pour le 6 décembre 2018, « C'est bien en renforçant la représentation des agents que l'on pourra mieux défendre leur droit collectif »



Didier PORTE a conclu le comité général en exprimant les positions de la confédération générale du travail FO sur les réformes qu'envisage le gouvernement, sur la formation professionnelle, Pôle emploi, la sécurité sociale ainsi que les retraites.

Il a rappelé les valeurs de l'organisation syndicale en terme d'indépendance des partis politiques et a cité Léon JOUHAUX fondateur de FO « Nous sommes révolutionnaires dans le principe et réformistes dans la pratique »

Intervention au comité général du 23 novembre 2017 – UD des retraités FO

Depuis 25 ans, les retraités sont maltraités (en ce domaine, nous sommes semblables à nos camarades salariés actifs !). Depuis 25 ans le pouvoir d'achat des retraités est régulièrement attaqué par les gouvernements successifs !

1993 : la réforme Balladur : d'une part, le calcul des retraites se fera désormais sur les 25 meilleures années de cotisation au lieu des 10 meilleures, **soit une baisse de 15 à 20 % du salaire de référence** pris en compte pour le calcul ! et d'autre part, la revalorisation des retraites sera indexée sur l'inflation et non sur l'évolution des salaires.

2013 : les pensions complémentaires Arrco et Agirc sont gelées et une nouvelle cotisation sur la dépendance se met en place, la contribution de solidarité pour l'autonomie (CSA) au taux de 0.30 % !

2014 : fin de l'exonération de la majoration de retraite de 10 % pour charges de famille qui bénéficiaient aux retraités ayant élevé au moins 3 enfants ! **fin de la « demi-part veuve »** qui aura des conséquences sur l'impôt sur le revenu mais aussi sur les taxes locales et certains retraités vont passer du taux de CSG de 3.8 % à 6.6 % !

2015 : fin de la CSG à taux réduit pour 460 000 retraités (seuil à ne pas dépasser 14375 € en 2017)

2016 : Hausse du reste à charge dans les frais de santé à cause de la réforme de Mme Touraine qui a imposé une limitation des remboursements des frais de santé par les complémentaires !

C'est le résultat de ce que préconise la Cour des comptes depuis quelques années ! Elle considère que l'objectif de rattrapage des revenus des retraités par rapport aux actifs est atteint ! Elle propose donc une hausse de leur imposition et préconise de faire davantage participer les retraités à la solidarité nationale ! **Les « niches » dont on pensait qu'elles étaient réservées aux chiens** ! fiscales et sociales qui s'appliquent aux retraités représenteraient un manque à gagner de 12 milliards pour l'Etat et la Sécurité sociale ! D. Migaud conclut **« les retraités sont dans une situation financière plus favorable que les actifs, notamment « les jeunes » !**

Des nantis ! des favorisés ! des « odieux profiteurs », des « paresseux qui donnent un mauvais exemple aux jeunes » Enfin des « seniors » qui profitent des avancées de la médecine pour oser vivre au-delà de 65 ans !!!!

Le gouvernement a trouvé les coupables qu'il va opposer aux jeunes et aux salariés ! Et pour commencer à remédier à cela, il va d'abord augmenter leur CSG de 1.7 point, passant de 6.6 % à 8.3 % **soit une augmentation de 25 % de cet impôt** qui n'ira que partiellement à la Sécu ! Ensuite il va revaloriser les retraites seulement au 1^{er} janvier 2019 et pas du tout en 2018 ! Quant à l'augmentation de 0.8 % en octobre, elle ne représente que la compensation de l'inflation des 12 derniers mois !

Et pendant ce temps là... Près d'un senior sur deux déclare ne pas parvenir à l'équilibre de son budget, 39 % disent avoir du mal à payer certains actes médicaux mal remboursés par la Sécu et 31 % ont des difficultés à financer une mutuelle !

La perte cumulée depuis 2009 s'élève à près d'1/2 mois de pension ! un retraité qui touchait une pension de 1000 € par mois fin 2009 aura perdu 446 € par an.

Le président Macron, sollicité au moins trois fois par les neuf organisations de retraités, refuse de recevoir les retraités ! aurait-il honte ou bien juge t-il que ces retraités ces **« fainéants »** sont des **« nantis »** qui possèdent du patrimoine et volent des droits à leurs enfants ?

Alors neuf organisations réunies lui écrivent une nouvelle fois *« Pendant que l'on augmente la CSG, pendant que l'on baisse les APL, qu'est augmenté de deux euros le forfait hospitalier, que l'on supprime les emplois aidés, que l'on prive les collectivités territoriales de ressources leur permettant de développer des politiques sociales et solidaires, etc., on poursuit la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, on plafonne à 30 % le taux d'imposition des revenus mobiliers, on exonère les portefeuilles boursiers de l'impôt sur la fortune. Ces nouveaux cadeaux fiscaux faits à une minorité privilégiée vont coûter très cher à la majorité de la population. Les budgets publics seront encore plus en difficultés, et le gouvernement va s'appuyer sur cette situation qu'il aura lui-même créée pour justifier la décision de nouvelles « économies budgétaires » qui seront autant de coupes claires dans les budgets de fonctionnement des services publics, des services sociaux et de santé. »* Les retraités disent non à la guerre des générations, sont toujours aux côtés des salariés du privé et du public, toujours aux cotés des jeunes dont les diplômes qualifiants sont menacés. En défendant leur niveau de vie, les retraités défendent les conquêtes sociales toutes remises en cause ! Réfléchissons : comment chacun d'entre nous ici pourrait vivre «debout» si les conquêtes arrachées par nos anciens disparaissent ? Aucun !

Alors tous unis : nous ne lâcherons rien !

Renée LAURENT—Présidente de l'UDR FO

CLUB MED



Etienne DAKICHE, Youssef DAHRI et Christian BOURENANE sous le parrainage de la FGTA ET DU STILS FO ce samedi 16 décembre 2017 à l'aéroport de St Exupéry à LYON

pour accueillir 190 salariés venant en Savoie et en Isère pour la saison d'hiver.

Des fruits leur sont offerts et des recommandations pratiques sont au programme pour qu'ils puissent s'intégrer dans nos villages plus facilement avec des conseillers professionnels.

Plusieurs bus les achemineront sur nos stations.



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ | PRÉVOYANCE | ÉPARGNE | RETRAITE | ACTION SOCIALE

RELEVONS ENSEMBLE
le défi de l'innovation sociale

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL,
KLESIA est un organisme paritaire à but non lucratif qui se concentre sur la protection des personnes : en complémentaire santé, prévoyance, épargne retraite et action sociale. Son action s'inscrit dans une démarche responsable, tant à l'égard de ses clients que de ses partenaires.

KLESIA
klesia.fr

KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

VOS INTERLOCUTEURS KLESIA

Josselin VERNUS

Délégué Commercial

06.08.56.89.51

josselin.venus@klesia.fr

Sonia BOSQUET MAIZZOU

Assistante Commerciale

04.72.11.32.04

Sonia.bosquet-maizou@klesia.fr





PERMANENCES DES UL FO EN SAVOIE

VOTRE UL PROCHE DE CHEZ-VOUS



UL AIX-LES-BAINS

Résidence Joseph Fontanet
95 Boulevard Lepic – 09.84.59.58.01
Tous les mardis de 17 à 20 h



UL ALBERTVILLE

23 rue des Fleurs – 04.79.32.78.81
Tous les jeudis de 17 à 18h



UD CHAMBERY

Maison des Syndicats
3 rue Ronde - 04.79.69.24.87
Du lundi au vendredi
de 8 à 12 h et de 14 à 19 h



UL PONT-DE-BEAUVOISIN

Rue des Etrets
04.79.69.24.87
Les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois



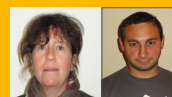
UL MOUTIERS

Maison des Syndicats
82 Rue du Chemin de Fer
(derrière la Mairie)
Les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du
mois de 18 à 19 h



UL MONTMELIAN

Maison des Syndicats
2 rue docteur Veyrat 04.79.69.24.87
Le 1^{er} mercredi du mois
de 18 à 19 h



UL ST JEAN-DE-MAURIENNE

Place du Champ de Foire – 04.79.59.81.80
1^{er} et 3^{ème} lundis du mois de 17 à 18 h 30



UL MODANE

31 Jules Ferry – 04.79.69.24.87
Tous les vendredis de 16 à 17 h



PERMANENCES JURIDIQUES

Sur rendez-vous : 04.79.69.81.46



à noter!



Voici la date des prochaines réunions de nos Unions Locales :

C'est lors de ces réunions mensuelles, où tous les militants sont invités, que le point est fait sur les actions faites dans le mois et sur celles programmées pour le mois suivant.

- | | | |
|------------------------------|----------------------------|-----------|
| • UL DE CHAMBERY | ► Lundi 8 Janvier 2018 | à 18 H |
| • UL D'AIX LES BAINS | ► Mardi 9 Janvier 2018 | à 18 H |
| • UL DE MONTMELIAN | ► Mercredi 3 Janvier 2018 | à 18 H |
| • UL DE MODANE | ► Vendredi 12 Janvier 2018 | à 17 H 30 |
| • UL DE MOUTIERS | ► Jeudi 4 Janvier 2018 | à 18 H |
| • UL D'ALBERTVILLE | ► Vendredi 5 Janvier 2018 | à 18 H |
| • UL DE ST JEAN DE MAURIENNE | ► Mercredi 10 Janvier 2018 | à 18 H |
| • UL DE PONT DE BEAUVOISIN | ► Jeudi 11 Janvier 2018 | à 18 H |

AFOC VOUS INFORME

Dépannage sur autoroute : quelles sont les règles et les tarifs ?

Les règles sont différentes selon que vous appelez depuis une borne d'urgence ou que vous faites appel au personnel d'une station-service si vous avez pu en rejoindre une. Dans le premier cas, les intervenants sont agréés et les tarifs réglementés alors que dans une station-service, le pompiste peut effectuer les réparations et fixer librement son tarif.

Qui peut intervenir ?

En cas d'appel d'urgence, ce sont des professionnels agréés par les pouvoirs publics pour chaque tronçon d'autoroute qui, seuls, ont le droit de vous dépanner.

Condition d'intervention

Dépannage sur place

Si la panne est bénigne, la réparation se fait sur place.

Dépannage et remorquage

Si la panne ne peut pas être réparée sur place, le dépanneur peut remorquer votre véhicule, soit sur une aire de repos ou de service, soit dans son atelier ou un lieu de votre choix dans une limite de 5 km après la sortie de l'autoroute si la réparation est plus importante.



Tarifs réglementés

Forfaits

Les tarifs des interventions des professionnels sont fixés de manière forfaitaire et ils comprennent :

pour un dépannage sur place : le déplacement aller-retour du professionnel et une réparation d'une durée maximale de 30 minutes ;

pour un dépannage incluant un remorquage : le déplacement aller-retour du professionnel, le temps passé sur le lieu d'immobilisation de votre véhicule dans une limite de 30 minutes et le remorquage (vers une aire de repos ou de service ou dans l'atelier du professionnel ou sur le lieu de votre choix dans la limite de 5 km de la sortie de l'autoroute). Les fournitures et le temps supplémentaire nécessaires à la remise en état de votre véhicule ne sont pas inclus dans ce forfait et le professionnel doit vous indiquer ses tarifs. Les tarifs des interventions des professionnels sur l'autoroute sont fixés, tous les ans, par arrêté ministériel.

Ils correspondent à un appel du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures.

Si l'appel est passé le soir ou la nuit (entre 18 heures et 8 heures) ou un samedi, dimanche ou jour férié, ces tarifs sont majorés de 50 %.

Le dépanneur doit vous délivrer une facture détaillée et afficher ses tarifs dans la cabine du véhicule d'intervention.

Prix du forfait

Le dépannage sur place d'un véhicule d'un poids total autorisé en charge inférieur à 3,5 tonnes est de 123,90 €.

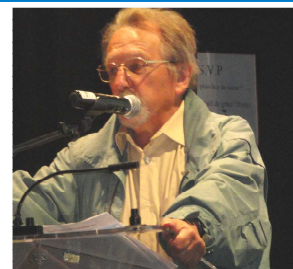
Si un remorquage est nécessaire, le montant varie selon le poids total autorisé en charge de votre véhicule :

- si le poids du véhicule ne dépasse pas 1,8 tonne, le prix reste de 123,90 €,
- si le poids du véhicule est supérieur à 1,8 et inférieur à 3,5 tonnes, le montant est de 153,21 €.



**N'hésitez pas à contacter l'AFOC pour un conseil
ou pour vous aider à monter un dossier.**

Fabrice HARDY



Les permanences

*Un problème de consommations,
de logement ?*

→ sur RDV
04.79.69.24.87
04.79.69.23.40



afoc.chambery@free.fr

CHAMBERY—3 rue Ronde

Tous les mardis de 15 h à 17 h
Tous les mercredis de 18 h 30 à 20 h
Tous les vendredis de 10 h à 12 h

Plus proche de chez vous !

AIX LES BAINS—Anciens Thermes Place Maurice Mollard

Tous les mardis de 14 h à 18 h
☎ 09.84.59.58.01

MONTMELIAN—2 rue du D. Veyrat 1er mercredi du mois de 17 h à 18 h

☎ 06.88.28.57.33

ALBERTVILLE—23 rue des Fleurs

Tous les jeudis de 17 h à 18 h
☎ 04.79.32.78.81

MODANE—31 Rue Jules Ferry

Tous les vendredis de 16 h à 17 h
☎ 04.79.69.24.87



Merci de compléter cette fiche
pour tout nouvel adhérent

BULLETIN D'ADHESION

A retourner à : UD FO SAVOIE—BP 50423—73004 CHAMBERY CEDEX ☎ 04.79.69.24.87 Fax : 04.79.69.81.40

Mr ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

☎ personnel Mail :@.....